



Point sanitaire Fraisiers

Pucerons : Les pucerons sont présents dans certaines plantations.

- Seuil de risque : < à 5 indiv / 10 feuilles = faible.
> à 5 indiv / 10 feuilles = sérieux.
Surveillez l'évolution.

Lutte biologique : Lâcher d'*Aphidius*, *chrysopes*...

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *FLIPPER*, *DECIS PROTECH*



Acariens : L'acarien est présent dans de nombreuses exploitations.

- Lutte biologique : Lâcher de *Phytoseiulus persimilis*, *Californicus*...

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *FLORAMITE 240SC*,
BORNE



Thrips : Sa présence dans plusieurs fraiseraies est observée. Le seuil indicatif
risque = 2 thrips / fleurs

Lutte biologique : Lâcher d'*Amblyseius Swirskii*, *Orius*...

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *SUCCESS 4*,
NATURALIS...



Punaises : de nombreuses parcelles sont infestées de punaises (*Lygus*, *Nezara*,
Liocoris), et occasionnent des dégâts sur fruits.

Lutte biologique : aucune.

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable) : *DECIS PROTECH*,
KARATE ZEON



Drosophile Suzukii : Dans quasiment toutes les fraiseraies en production, des
dégâts sur fruits sont observés.

Lutte biologique : Lâchers de *Trichopria drosophilae* préventivement dans les
haies et bordures des parcelles. Pose de pièges attractifs (1/ 30-50m² à
l'extérieur des tunnels).

Lutte chimique : Pas de produits autorisés pour l'instant.

seul *EXALT «Spinetoram »* dose 2.0 l/ha DAR : 3 j ZNT : 20 m à un
effet sur *Drosophile Suzukii*.

ATTENTION Phrase à risques : H 361F, H 410, EUH 208



Oïdium : Dans certaines plantations, l'oïdium est présent.

Lutte biologique : Attention à l'aération des abris en évitant les courants d'air:

Lutte chimique possible (exemple de produit utilisable): ARMICARB, LUNA SENSATION



Tableau récapitulatif des produits commerciaux et leurs particularités, cités dans le présent document :

	Cible	Dose Homologuée		DAR jours		DRE h (abris)	ZNT	Autres remarques
		fraisiers		fraisiers				
FLIPPER (Sels potassiques d'acides gras)	Pucerons Acarions	16.0l/ha		3		24		Volume d'eau mini 500l/ha
DECIS PROTECH (Delthamétrine)	Pucerons Thrips, Punaises	0.83l/ha		3		6/8	20 m	3 applications. Ne pas traiter à des Températures >28°.
FLORAMITE 240 SC (Bifénazate)	Acarions, Tarsonème	0.4l/ha		3		48	50 m	Traiter le soir
BORNEO (Etoxazole)	Acarions	0.25l/ha		3		6/8h		Action stérilisantes sur les femelles et larvicide
SUCCESS 4 (Spinosad)	Thrips	0.2l/ha		3		8	20 m	Agit sur l'adulte
NATURALIS (Beauveria bassiana souche ATCC 74040)	Acarions,Thrips	1.0l/ha		3		6/8		Rajouter un mouillant Hr > 50% T° entre 20-27°C
KARATE ZEON (Lambda cyhalothrine)	Pucerons, Punaises	0.125 l/ha		3		48	50 m	Traiter le soir
ARMICARB (Bicarbonate de Potassium+co-formulants)	Oïdium	3.0kg /ha		1		48		8 applications/an. Traiter / forte hygrométrie ou rosée T° < à 30° volume de bouillie = 600 l/ha
LUNA SENSATION (Fluopyram+Trifloxystrobine)	Oïdium, Botrytis	0.8 kg/ha		3		6/8		Risque de phytotoxicité. A utiliser à la dose de 0.6l/ha
EXALT (Spinetorame)	Mouches Thrips	2.0 l/ha		3			20	H 361F, H410, EUH 208 Peut porter atteinte à la faune auxiliaire, pour les usages sous abris.

Vos techniciens,
Karine BARRIERE
Erick BRESSY,
Jean-Claude DUFFAUT

NB : Le présent BT est réalisé à partir des observations réalisées sur les réseaux de ferme DEPHY Fraise et DEPHY Framboise, ainsi que sur le réseau d'observation du BSV Fraise-Framboise et du groupe 30000 Fraise-Framboise porté par l'ADIDA
DEPHY est une action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan



Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans la « boîte à phytos framboise 2018 » et « produits de traitements fraise 2018-2019 »
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024

<http://www.correze.chambre-agriculture.fr/>

